

31 - Renouvellement du marché des Correspondants de nuit

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La création d'un service de Correspondants de Nuit (CDN) a été initiée par la Ville de Besançon en 2007, dans le cadre de son Contrat Local de Prévention et de Sécurité.

Cette démarche a fait l'objet d'une évaluation en 2009 et d'un bilan complet de son activité en 2012 qui ont permis de souligner l'intérêt et la pertinence de ce service qui doit répondre aux constats et préoccupations rencontrés par certains quartiers de la Ville de Besançon. Il s'inscrit et participe à la veille sociale grâce à une présence humaine, la nuit, au moment où l'ensemble des services publics sont fermés. Ce service participe au maintien du lien social, à la lutte contre le sentiment d'insécurité tout en prévenant les dégradations de l'environnement résidentiel.

Depuis l'installation du service des Correspondants de Nuit, un bilan régulier de l'action est réalisé au regard des objectifs fixés initialement, le nombre de troubles nocturnes enregistrés par l'Observatoire de la Sécurité a baissé sur les quartiers d'intervention. Les CDN ont par ailleurs une intervention forte dans la gestion des regroupements en soirée et la nuit identifiés par les cellules de veille comme provoquant des nuisances. Ils sont enfin régulièrement sollicités pour réguler les troubles de voisinage et accompagner, rassurer des personnes isolées ou en détresse.

Les CDN ont quatre missions : la médiation, l'aide aux personnes, la veille résidentielle et la coordination avec les services de jour.

Pour assurer les missions qui sont les leurs, les correspondants de nuit adopteront plusieurs modes d'intervention :

- En priorité la réponse aux appels des habitants reçus à la permanence téléphonique ;
- Ensuite, l'intervention sur consigne en fonction des besoins repérés par le service ou par ses partenaires ;
- Enfin, l'intervention sur initiative lors des déambulations sur l'espace public, dans les immeubles d'habitat collectif ou sur leurs abords.

Le service des Correspondants de Nuit a plusieurs fois évolué depuis sa création pour répondre le mieux possible aux besoins des habitants : horaires d'hiver et d'été (19 h - 0 h 30 du 1^{er} avril au 30 octobre et 18 h - 23 h 30 du 1^{er} novembre au 31 mars), prolongation du service à Battant et centre-ville le jeudi soir jusqu'à 2 h hors vacances scolaires, extension des périmètres d'intervention à Saint-Claude et au centre-ville.

Ce service est composé de 21 personnes (18 correspondants de nuit, dont 2 coordinateurs, 1 directeur, 1 chef de service, 1 agent administratif). Il reçoit 80 appels par mois en moyenne, intervient sur 86 % des appels reçus et réoriente les autres appels vers les services compétents. Les CDN interviennent en moyenne sur 90 rassemblements et 68 conflits de voisinage chaque mois.

Il est proposé de poursuivre l'intervention de médiation sociale de nuit en y apportant les adaptations nécessaires au vu du suivi régulier de l'activité du service et des besoins identifiés par la Ville pour répondre aux demandes des habitants en matière de tranquillité publique. Ainsi le prochain marché permettra d'intervenir de manière ponctuelle hors périmètres prioritaires. Ces interventions permettront de répondre de manière complémentaire aux actions déjà menées aujourd'hui.

Le montant estimatif de la prestation est d'environ 950 000 € par an pour le service des Correspondants de Nuit. Une nouvelle clause de révision des prix sera fixée dans le cadre du prochain marché afin d'encadrer les augmentations de coût annuelles.

Pour renouveler ce dispositif, un marché sur appel d'offres de niveau européen sera passé. Ce marché présente les caractéristiques suivantes : appel d'offres ouvert, européen, concernant un marché de service. Il sera conclu pour une durée de 20 mois, du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2014, sans renouvellement tacite. Il sera composé d'un seul lot de médiation sociale nocturne.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de poursuivre le dispositif des Correspondants de Nuit,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché,
- de solliciter auprès des partenaires du dispositif les aides les plus larges,
- de mandater M. le Maire pour négocier l'établissement d'une convention financière définissant les modalités d'engagement des partenaires du dispositif,
- de s'engager à inscrire les montants nécessaires au budget 2013 et suivants.

«**M. LE MAIRE** : J'avais dit que ce rapport-là serait passé en fin de séance mais Frédéric ALLEMANN étant là, nous l'examinons maintenant.

M. Frédéric ALLEMANN : Notre service des correspondants de nuit qui fonctionne depuis 2007 donne toute satisfaction puisqu'on a une analyse très stricte de leurs activités avec des indicateurs très précis qui nous permettent de nous rendre compte de leur efficacité. Ils effectuent un travail qui est très difficile mais très utile pour notre collectivité, et qui participe donc à renforcer le sentiment de sécurité pour nos citoyens. On effectue néanmoins quelques aménagements, on encadre aussi leur coût mais on continue à maintenir cette activité dans le cadre de la Ville.

M. Jean-Marie GIRERD : J'ai un commentaire à faire un peu global sur ce rapport. Nous avons donc un marché d'à peu près 950 000 € par an, ce qui donne sur 5 ans à peu près 4,75 M€ en charge pour la Ville de Besançon. Ce que je vais énoncer ne concerne pas évidemment les correspondants de nuit, ça concerne le global de la démarche. Nous avons eu en notre possession des évaluations qui nous renseignent sur le nombre d'interventions, sur les répartitions par quartier, des statistiques sur les médiations, sur la gestion des rassemblements, sur les contacts de prévention. Je reste très précis là-dessus. Nous n'avons par contre aucun retour sur le fonctionnement interne des correspondants de nuit et nous avons un certain nombre d'objectifs en matière de services rendus qui ne sont pas restitués. Je peux citer par exemple le taux de réponse à 100 % des appels dans un délai court, la connaissance du service avec une communication à 100 % des habitants des quartiers concernés et la vérification de la connaissance à 50 %, nous n'avons aucun élément de retour sur ces éléments qui apparaissent dans les éléments qui nous ont été transmis. Sur la satisfaction des habitants enfin, nous n'avons pas de retour disponible. Vous nous évoquiez tout à l'heure des enquêtes de satisfaction que nous avons, lorsque j'ai parlé de la satisfaction par rapport au service public, dans ce domaine-là nous n'en avons aucune. Ces éléments de perception sont importants et je dirais qu'il y a non seulement la population mais il y a aussi par exemple des retours de la Police Municipale, de la Police Nationale et aussi des élus. Je crois qu'il est important quand on fait un bilan d'avoir tous ces éléments d'évaluation. Donc dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas possible d'évaluer en toute rigueur la période 2007/2012 et nous avons décidé de nous abstenir sur ce rapport.

M. Jean ROSSELOT : J'ai écouté Fred ALLEMANN qui dit que nous maintenons ce service et j'ai envie de lui poser la question de savoir pourquoi Dijon ne le maintient pas puisque ce service des correspondants de nuit est du «made in Dijon». Comme beaucoup de choses à Besançon, on importe, Dijon ou Fribourg...

M. LE MAIRE : C'est plus fort que vous !

M. Jean ROSSELOT : ...donc vérification faite, on m'a répondu que c'était en voie d'extinction à Dijon premièrement, et j'ai appris, ils sont bien plus «fute-fute» que nous, que le Conseil Général de la Côte d'Or participait pour moitié. Il faut quand même que nos concitoyens, les Bisontins, sachent qu'il leur en coûte 950 000 €. En fait, ils paient des impôts pendant qu'ils dorment sans le savoir, pour que ceux qui ne dorment pas ne fassent pas de tapage, ça leur coûte 1 M€ ! Parfois on se demande si on ne marche pas sur la tête à une époque où l'argent public devient rare et précieux. Bref alors à Dijon ils s'étaient quand même débrouillés pour que le Conseil Général en paie la moitié, chose que vous auriez dû faire depuis longtemps, donc mauvaise gestion.

Deuxièmement il paraîtrait justement que le Conseil Général de Côte d'Or se retire et que la Ville de Dijon considère que ce n'est plus trop... alors moi je pose la question, nous maintenons et à Dijon ils ne maintiennent pas. Franchement je me demande si...

M. LE MAIRE : Il y a quelque chose que je ne comprends pas ; lorsque vous dites que ceux qui dorment paient pour encadrer ceux qui ne dorment pas, c'est vrai mais c'est le coût de la sécurité et il me semblait que par rapport à cela vous étiez d'accord. Quand on va mettre des caméras de vidéo surveillance, on va effectivement payer pour surveiller des auteurs d'actes présumés de délinquance. La Police Nationale qui est payée par l'État elle est là effectivement. S'il n'y avait pas de délinquance, si nous étions dans une société parfaite on n'aurait pas à payer. Par ailleurs à un certain moment, vous disiez que les socialistes, les verts, étaient laxistes, toute la gauche était laxiste. Aujourd'hui on a mis en place un certain nombre de mesures et vous nous reprochez d'en faire payer leur coût. J'avoue que je ne comprends pas bien votre discours.

Quant à Dijon, je ne peux pas vous dire pourquoi ils arrêtent, je n'en sais rien, mais effectivement tout ce qui touche à la sécurité on le paie, pour empêcher ceux qui ne respectent pas les lois de la République, de nuire, c'est vrai. La police on la paie parce qu'il y a des gens qui ne respectent pas les règles. C'est comme ça et les correspondants de nuit c'est pareil. Donc je ne comprends pas bien votre remarque, c'est peut-être que je ne suis pas bien malin.

M. Pascal BONNET : Je rejoins ce qui a été dit par mes collègues. En complément je rappelle que lors du précédent mandat, quand la décision a été prise, nous nous étions déjà abstenus parce qu'on estimait que la sécurité publique relevait de l'autorité du Maire et du service public. Alors vous verrez que là justement on pense qu'il y a des choses qui doivent rester de l'ordre du service public. Ce que vous nous disiez sur l'eau qui coûte souvent en fait moins cher en régie pourrait peut-être être appliqué là également car sans mettre en cause la qualité de l'association et des personnels, vu le coût que ça représente, vu la responsabilité régalienne que ça représente, on aurait préféré que l'opération soit publique et municipale. C'était la position de départ et on n'a pas changé sur le fond.

M. LE MAIRE : J'entends bien !

M. Pascal BONNET : Après sur l'évaluation, comme l'a dit Jean-Marie GIRERD, on reste un peu sur notre faim. On a eu des éléments encore peu de temps avant le Conseil Municipal qui n'étaient pas dans le rapport. Michel OMOURI n'a pas pu être là ce soir mais c'est lui qui a plus spécialement suivi ce dossier. Je sais qu'il a posé des questions et qu'il a fait des suggestions, en particulier sur l'adaptation des horaires qu'il aimerait voir évoluer plus tard sur la nuit pour répondre aux réels besoins des populations, et apparemment vous n'avez pas entendu ses demandes.

M. LE MAIRE : Quand vous dites que cela doit relever du service public parce qu'il y a des responsabilités régaliennes, excusez-moi cher Monsieur BONNET mais il n'y a pas de responsabilité régalienne. Vous parlez du service qui est fait par les correspondants de nuit, ils n'ont pas un rôle de répression. La Police Municipale a un rôle régalien dans le sens où elle a des pouvoirs. Mais les correspondants de nuit ne sont pas mandatés, ils font de la médiation sociale et nous alertent sur un certain nombre de phénomènes mais ils n'ont pas de rôle régalien donc demander pour cela un service public parce qu'ils ont un rôle régalien, c'est se tromper.

M. Philippe GONON : J'approuve totalement la demande de Jean-Marie GIRERD parce qu'effectivement avant de voter 3 M€ de dépenses nouvelles, il est important d'avoir une évaluation précise et, dans certains cas, je pense qu'il est intéressant d'avoir la parole des habitants. Je voudrais vous donner intégralement lecture d'un mail que j'ai reçu d'une habitante du quartier des Époisses que je connais, qui s'est adressée à moi juste avant ce Conseil pour me dire son expérience, son vécu. Je vous le cite : «Je suis sceptique sur leur utilité qui coûte cher aux locataires pour un piètre résultat. En bas de chez moi, ces boîtes de nuit sous le centre commercial des Époisses et le parking (musique exotique) tous les soirs et la présence des CDN comme de la police d'ailleurs est si peu efficace, que le week-end c'est de 21 heures à 3 - 4 heures du matin, donc dans les plages horaires des deux services sans aucun dérangement pour les perturbateurs mais les locataires on ne les écoute pas et ce n'est pas faute d'appeler pourtant. Allez comprendre !».

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une lettre anonyme celle-là j'espère.

M. Philippe GONON : Pas du tout, c'est quelqu'un que vous connaissez aussi, que je connais, qui est une personne tout à fait respectable...

M. LE MAIRE : Donc c'est quelqu'un de bien si on la connaît tous les deux !

M. Philippe GONON : Oui tout à fait, je pense qu'on peut la qualifier ainsi.

Mme Danièle POISSENOT : Simplement je voudrais apporter une toute petite complémentarité à ce que vient de dire Philippe GONON. C'est vrai que les correspondants de nuit ne peuvent pas tout faire. Ils ne peuvent pas tout vérifier, ils ne peuvent pas être présents partout sur tous les territoires mais ce qu'ils font, la présence qu'ils ont, le lien social qu'ils font, la médiation qu'ils ont, surtout les soirs et toutes les nuits, permet justement d'éviter certains débordements qu'il pourrait y avoir sur la Ville et sur certains quartiers plutôt chauds. Donc je ne sais pas si on peut quantifier, évaluer une somme pour la tranquillité de nos citoyens. Je pense que les citoyens qui seraient là et qui sont souvent dans des nuits pas calmes du tout ne seraient pas du tout de cet avis-là qui dit que l'efficacité n'est pas au rendez-vous. Si ! L'efficacité est au rendez-vous. J'ai souvent l'habitude de dire que je reçois en permanence des gens et souvent j'ai plutôt des retours positifs. Alors forcément avec tout ce que ça peut comporter de dire que les correspondants de nuit ne peuvent pas tout, mais en même temps les gens en tout cas de Planoise, puisque moi je suis plus sur Planoise, sont plutôt satisfaits des correspondants de nuit, ça je peux l'assurer aujourd'hui et ce soir.

M. LE MAIRE : Les correspondants de nuit ce n'est pas du 100 %, pas plus que la police mais on me donne un chiffre : sur Besançon les troubles nocturnes enregistrés entre 20 heures et 1 heure 30, en 2007 : 914, en 2008 : 925, en 2009 : 741, en 2010 : 802 et en 2011 : 638. Après ce sont des chiffres, on peut en discuter mais on constate une baisse générale des troubles nocturnes puisqu'entre 2004 et 2007 ces troubles-là avaient augmenté de 339 %. Mais vous avez raison et nous nous sommes aussi interrogés par rapport à cela, on regarde, ce n'est pas du 100 % je crois qu'il faut le dire, ce serait trop beau. Ce que nous rapportait Philippe GONON est certainement vrai et je suis bien informé de ces choses-là. Nous en parlons souvent avec la Police Nationale. J'ai même parlé avec les plus hauts responsables locaux de la Police Nationale il y a quelques mois en leur demandant leur avis sur les CDN. Ils m'ont dit que cela permettait à la Police Nationale d'être plus présente sur les autres faits, quand il y a des altercations par exemple, aux bas des immeubles, dans des cages d'escaliers, des bruits nocturnes dans des appartements ; cela lui permet de se concentrer sur autre chose mais ça ne règle pas tout. Ensuite que cela existe encore ou non à Dijon, je ne sais pas.

M. Christophe LIME : Je suis toujours un petit peu inquiet quand l'UMP est à peu près d'accord avec nous. Sur la particularité de la sécurité Monsieur BONNET je partage un peu votre avis sur cette dérive ; à un moment ou à un autre, quelle est la limite de la responsabilité de tout un chacun, la responsabilité de la Police Nationale et celle de la Police Municipale, et y compris celle des correspondants de nuit qui sont un des éléments de la sécurisation autour de nos concitoyens. C'est vrai qu'on s'aperçoit que régulièrement les désengagements de l'État, que nous continuons à dénoncer puisque depuis quelques mois nous n'avons toujours pas récupéré les 40 policiers qui avaient été supprimés, amènent un certain nombre de difficultés y compris de présence policière la nuit tout

particulièrement lors des faits que vient de citer M. GONON pour pouvoir intervenir parce que là c'est la Police Nationale pour une bonne partie qui doit intervenir. Or quand on sait le nombre de policiers qui sont en patrouille la nuit, on n'est pas obligatoirement très rassuré sur la sécurisation qu'il peut y avoir sur la Ville de Besançon comme sur d'autres secteurs.

Et le dernier point, je crois que nous l'avions déjà exprimé lors de la mise en place des correspondants de nuit, nous rappelons notre opposition du financement par les offices mais nous voterons quand même ce rapport avec ces réticences.

M. Lazhar HAKKAR : Je suis un peu d'accord avec ce qu'a dit Danièle. Le service des correspondants de nuit est un des maillons de la tranquillité. Est-ce qu'ils font bien leur boulot ? Moi j'en suis convaincu. Pour revenir à la définition, qu'est-ce qu'ils font ? Ils sont dans la médiation et la médiation c'est un travail qui porte ses fruits très souvent à moyen et à long terme, c'est en tout cas un maillage du territoire. Les frustrations on les entend mais on les entend aussi des habitants qui dénoncent leur absence. J'ai eu affaire à des habitants des Chaprais qui me réclamaient leur présence. Il y a cette problématique-là et je pense que Fred ALLEMANN y travaille parce que le paradoxe c'est que certaines personnes qui à une époque me demandaient ce qu'ils faisaient et auxquelles on demandait ce qu'ils penseraient si on les supprimait, les mêmes répondaient qu'il ne fallait pas les supprimer car il n'y a qu'eux qu'ils pouvaient appeler. Donc vous voyez les avis peuvent être différents.

Je voulais juste apporter une précision quant au financement. Le Conseil Général du Doubs ne s'est pas désengagé. Simplement au départ du marché des correspondants de nuit, la Ville participait au service de la prévention spécialisée. Cette participation a été remise dans le service des correspondants de nuit et de ce fait le Conseil Général, lui, prenait en charge la prévention spécialisée dans son ensemble. Donc en réalité, de mémoire, je pense que le Conseil Général participe à peu près à 45 % du marché et qu'il y a eu une sorte d'échange de charges à ce propos mais je pense que Fred pourrait peut-être apporter des précisions à ce propos.

M. Benoît CYPRIANI : Concernant ce point, les élus verts soutiennent ce dispositif parce que c'est du lien social la nuit à des moments où tout le monde justement est théoriquement rentré chez soi. Ça ne résout pas tous les problèmes, cela a été dit, mais on considère que dans notre société où on a tendance à supprimer l'être humain au moment où il faudrait le maintenir dans cette société qui montre parfois des signes de fragilité, on considère que ce dispositif est intéressant et qu'il vaut mieux largement des correspondants de nuit que des caméras de vidéo surveillance.

M. LE MAIRE : Nous pensons qu'il faut les deux.

M. Michel LOYAT : Les bailleurs sociaux participent au financement du dispositif. Il y a naturellement une évaluation qui est menée mais l'évaluation n'est jamais facile. En tout cas ce qui est souhaité très clairement c'est que le dispositif continue, ce qui montre bien qu'il est reconnu comme ayant une efficacité. Je ne reviens pas sur les principaux éléments qui ont été indiqués sur la médiation, la complémentarité avec d'autres types d'intervention et nous sommes toujours inquiets ou alertés lorsque sur certains ensembles d'immeubles il n'y a plus beaucoup d'appels faits à ces correspondants de nuit. Tant que les correspondants de nuit sont appelés, ça veut dire que les personnes croient à leur efficacité d'une part et n'hésitent pas à rentrer dans ce jeu de la médiation et ne sont pas dans une crainte de représailles possibles. En revanche quand les correspondants de nuit ne sont plus beaucoup appelés ça signifie que ça relève beaucoup plus de la Police Nationale et là ça devient un peu inquiétant.

M. Jean-Marie GIRERD : Je voudrais simplement faire un petit rappel. Pour préparer ce Conseil j'avais repris l'intervention de M. CHALUMEAU quand il était venu faire la présentation pour la vidéo-protection et il avait dit qu'il y avait trois villes qui avaient évalué l'efficacité des correspondants de nuit. Cela m'a interpellé et je crois qu'il aurait été intéressant pour cet investissement de 5 ans de pouvoir avoir au moins la façon dont ces trois villes avaient pris la démarche. Mme POISSENOT dit que ce n'est pas facile de l'évaluer mais il existe des villes où on a fait cette évaluation, sachant que ce n'est toujours bien sûr pas facile à le faire mais je crois que c'est important de le faire de façon beaucoup plus factuelle par rapport à la façon dont on a procédé dans le cas présent. On ne peut pas se contenter de subjectivité, je trouve cela particulièrement dangereux surtout quand on a 950 000 € d'investissement annuel pour la

Ville, et il est vrai que ceci doit s'intégrer dans une politique de sécurité publique avec des axes, des objectifs qu'on poursuit. Là je n'ai aucun élément sur la réponse aux appels, l'intervention sur consignes, il y a un certain nombre d'éléments qui doivent être déployés pour savoir vraiment si cette opération-là est vraiment pertinente et efficace. Donc dans le cas présent nous ne pouvons pas nous prononcer ; je ne sais pas si c'est efficace ou pas mais je considère qu'on ne peut pas avoir simplement une subjectivité sur ce genre de dossier.

Mme Catherine GELIN : Pendant la réunion de la commission, certaines personnes ont déploré qu'au lieu d'avoir 19 correspondants de nuit il n'y en aurait plus que 17 et leurs compétences s'étaient élargies sur le territoire de Besançon. Ma question est celle-ci : quelle est la différence au niveau de l'appel entre la Police Municipale, la Police Nationale ou l'appel aux correspondants de nuit, comment faut-il faire et quels numéros appeler et comment cela est-il géré ?

M. Frédéric ALLEMANN : Je suis très surpris par M. GIRERD qui est le prince de l'évaluation qui dit que l'évaluation des correspondants de nuit est complètement subjective. Vous dites que ce sont des éléments subjectifs. On sait que les gens appellent et on sait précisément que pratiquement dans 80 % des cas la réponse des CDN est apportée dans les 10 minutes. Ça c'est quand même très précis ! Après vous confondez les modes d'intervention. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de sécurité publique mais de tranquillité publique. Donc pour des rassemblements en bas d'immeubles, ce n'est pas forcément des actes de délinquance et les CDN viennent pour une action de médiation. Maintenant pour le cas cité par Philippe GONON pour des boîtes de nuit en sous-sol des Époisses, il est certain que nos correspondants de nuit ne vont pas pouvoir intervenir systématiquement auprès de ces groupes d'individus, parfaitement identifiés par eux, car ils savent bien que leur action est inutile, ces individus n'étant pas accessibles à la médiation et vouloir y aller systématiquement tous les jours serait plutôt un acte provocateur. Donc on connaît les limites de ces médiations. Par contre si vous avez un voisin au cinquième étage de votre immeuble collectif qui met la musique trop fort et que vous n'osez pas aller directement, là les médiateurs peuvent intervenir et souvent avec une réponse positive. Là, la police ne peut pas être appelée car ce n'est pas forcément un tapage nocturne qualifié et les médiateurs peuvent aussi se rendre dans des cages d'immeubles considérées comme des cages d'immeubles privées où la Police Nationale ne va pas. Par ailleurs les chiffres avancés par M. le Maire sont éloquentes puisqu'effectivement globalement le nombre d'interventions a été contenu depuis 2007 et je pourrais sur les quartiers d'interventions préciser où les chiffres ont baissé de manière significative donc là on a un élément de l'activité de ces CDN. On souhaite à l'avenir pouvoir intervenir dans d'autres quartiers. On sait bien qu'on ne peut pas avoir des CDN dans tous les quartiers de la Ville mais pour nous c'est utile qu'on puisse demander dans le cadre du marché de pouvoir demander à un binôme de CDN de passer à tel endroit parce qu'ils ont une expérience de par leur métier quotidien de pouvoir évaluer et analyser si vraiment c'est un trouble important de l'ordre public ou simplement un problème de voisinage qui nécessite une intervention différente. Pour conclure, je citerai simplement Mme DERAIME, la Directrice Départementale de la Sécurité Publique qui dit «surtout ne les supprimez pas car ils ont un rôle complémentaire important». Je rappelle par exemple qu'à 3 heures du matin on n'est plus dans les horaires des correspondants de nuit. On sait justement par l'évaluation des appels ciblés de nos correspondants ou par le coordonnateur des correspondants de nuit et c'est d'ailleurs pour cela qu'on a modifié les horaires, que par exemple au-delà d'une heure du matin, excepté les jeudis soir, jeudis festifs liés au caractère de notre ville estudiantine qui a une vie heureusement assez forte, les CDN ne servaient à rien car en général les appels ne concernent plus des problèmes de tranquillité publique mais des véritables problèmes de délinquance, auquel cas c'est la Police Nationale qui rentre dans ses fonctions et ce n'est plus le rôle des correspondants de nuit. Je pense avoir répondu à vos questions.

M. Philippe GONON : Ce n'est pas une question, simplement une explication. J'ai bien entendu ce qu'a dit Mme POISSENOT, j'ai bien entendu ce qu'a dit le Dr HAKKAR, j'ai bien entendu ce que vient de dire M. ALLEMANN. On n'est pas contre les correspondants de nuit, ce n'est pas ce qu'on est en train de dire. On dit simplement que dans le document qui nous a été remis, je ne fais pas partie de la commission qui s'occupe de ce dossier-là, mais je fais partie du comité vidéo protection et je suis d'accord avec vous ça va extrêmement bien ensemble, ça va de pair, ce que nous aurions souhaité c'est que dans ce rapport qui nous a été présenté au Conseil, il y ait eu une fiche synthétique présentant une évaluation avant la reconduction. Cette évaluation se fait comme l'a dit Jean-Marie sur des critères objectifs qui auraient été

déterminés avant. C'est simplement ce que nous demandons, c'est tout. Donc simplement pour qu'on nous entende, nous allons simplement, je vais simplement m'abstenir sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Simplement cette évaluation existe. C'est un dossier très conséquent que les membres de la commission je pense ont dû voir, ou peuvent voir. Il y a une évaluation mois par mois, quartier par quartier. On ne peut pas bien sûr donner tout ça à chacun car on va me reprocher de donner trop de documents mais ce que demandait M. GONON c'est une fiche de synthèse. Ce soir, on vous demande de poursuivre le dispositif, de m'autoriser à lancer une consultation, on va déjà attendre les résultats de la consultation, je n'ai pas encore signé le marché et on va aussi solliciter auprès des partenaires du dispositif des aides peut-être un peu plus larges. L'évaluation existe, peut-on résumer cet épais document en une fiche synthétique ? Je ne pense pas. Je pense qu'il faudrait plutôt que les membres de la commission posent les questions en commission. Après, tout ça c'est très subjectif et ce n'est jamais du 100 %, si on pouvait faire du 100 % ce serait bien mais ce n'est pas possible. De plus, on connaît la situation aujourd'hui, ce qu'on ne sait pas c'est quelle serait la situation s'il n'y avait pas de correspondants de nuit mais quand on voit les demandes qu'il y a dans un certain nombre de quartiers on peut considérer que c'est quand même plutôt important de les maintenir.

M. Abdel GHEZALI : J'entends ce qui est dit. Sur le fond vous partagez mais c'est sur le retour, sur l'analyse, que vous n'êtes pas satisfaits. Je voudrais dire à M. GONON qu'Odile FAIVRE-PETITJEAN qui fait partie de son groupe, participe à la commission et les commissions servent aussi à cela. On y a longuement échangé, de nombreuses questions ont été posées par la majorité et l'opposition, on a débattu pendant au moins 3/4 d'heure sur ce sujet à juste titre, sur tous les éléments quartier par quartier, il y a eu des interventions signalant des difficultés dans tel ou tel quartier et demandant l'intervention des CDN. Toutes les questions ont été posées et tu le sais bien. Donc vous êtes d'accord mais vous vous abstenez, vous en avez le droit.

Mme Catherine GELIN : La question a été posée pendant la commission sur le compte rendu du travail de ces personnes la nuit et il nous a été rapporté qu'il y avait effectivement mois par mois un dossier qui tenait compte de toutes les interventions et de la qualité des approches faites à chaque mission.

M. LE MAIRE : C'est ce que je viens de dire.

M. Frédéric ALLEMANN : Je suis très surpris car en commission où on avait tous les chiffres de l'analyse objective de l'efficacité, personne n'a discuté, il y a eu un avis favorable unanime, à tel point que je suis venu ce soir sans mes chiffres, croyant qu'il n'y aurait pas de discussion, or ces personnes qui étaient d'accord en commission de manière unanime s'abstiennent ce soir, je suis toujours étonné. Il faudra leur envoyer les correspondants de nuit pour analyser ce qu'ils disent en groupe en pieds d'immeubles.

M. LE MAIRE : On va passer au vote. Pour le renouvellement de ce marché pour lancer la consultation et m'autoriser à signer le marché, quels sont ceux qui s'abstiennent ? 7. Qui vote contre ? Les autres sont donc favorables».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.